CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E23978** **VALABLE JUSQU'AU** **01/06/2027**

ÉDITÉ LE 07/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1971

Raison sociale : ETABLISSEMENTS HERPIN

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 22/04/2005

Capital : 125 300

7 AVENUE NORMANDIE SUSSEX
76200 DIEPPE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC DIEPPE 1971 B 15

Siret : 712 750 157 00034

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 112650 OW 02

Assurance Responsabilité Travaux :
ALLIANZ IARD 60377404

Assurance Responsabilité Civile :
ALLIANZ IARD 60377404

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2026

Téléphone : 02 35 84 32 06 **Fax :**

Portable :

Responsabilité légale :
HERPIN CHRISTOPHE PRÉSIDENT / HERPIN JEAN-LOUIS ALBERT CHRISTIAN DIRECTEUR GÉNÉRAL

Site Internet :

E-mail : sas.herpin@wanadoo.fr

Effectif moyen : 6 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 577 930 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m² (Technicité courante)	2	04/06/2024
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel	1	04/06/2024
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

07/09/2026 13:59

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.